

DEFILE DU 14 JUILLET PRONLEROY

Vendredi 14 Juillet à 10h30
au *STADE de PRONLEROY*

Défilé dans le village et commémorations officielles

Suivi d'une exposition de matériels militaires
(véhicules, tentes...),

jeux picards, balades en poneys,
concours de pétanque en doublette

(sur inscription, 8€/équipe), ...

Restauration et buvette sur place

Organisé par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Histoire de Pronleroy

asph.pronleroy@gmail.com

06.64.33.86.78

En partenariat avec :

la Mairie de Pronleroy (sonorisation...), l'Association Les Jeunes de Pronleroy,
l'Association N'oublions Pas 44, l'écurie Val d'arré (St Remy en l'Eau)

LETTRE D'INFORMATIONS
N° 102
JUN 2017
www.pronleroy.com
Tél: 03.44.51.74.03
Lundi: 17h à 18h Mercredi: 10h à 12h
Samedi: 10h30 à 11h45
Fermée le Samedi 10 JUIN
PERMANENCES
Salle de la MAIRIE
1ère Circonscription
Élections 2017 Législatives
11 JUIN 18 JUIN
Scrutin de 8h à 18h
REDONNONS DE LA COULEUR À LEUR QUOTIDIEN
oïse LE DÉPARTEMENT
Rejoignez *Monalisa*, l'équipe citoyenne, pour lutter contre l'isolement de nos aînés.
DEVENEZ ACTEUR, CONTACTEZ-NOUS
Territoire Nord-Est
03 65 98 03 91 - monalisanordest@gmail.com
oïse.fr

A force d'été à rvers,
o fini qu'oz est à l'invers.

A force de contester
on oublie la réalité

Distribution des Colis de Printemps
Salle de la Mairie
14h
Jeudi 15 JUIN

VISALE, le service de cautionnement gratuit pour les jeunes de moins de 30 ans et les salariés nouvellement embauchés

CONNECTEZ-VOUS SUR www.visale.fr



LOUEZ PLUS FACILEMENT VOTRE LOGEMENT AVEC VISALE !
Visale, le garant pour les moins de 30 ans et ceux qui entrent dans l'emploi... La sécurité pour les bailleurs de louer en toute sérénité !

ACTION LOGEMENT (ex. 1% Logement) a lancé un nouveau dispositif pour aider les jeunes et les salariés en emploi précaire à trouver un logement plus facilement : **VISALE**.

Qu'est-ce que VISALE ?

VISALE est une **caution totalement gratuite** pour les locataires comme pour les bailleurs privés (propriétaires particuliers, agences immobilières, notaires...).

VISALE prend en charge tous les loyers impayés (charges comprises) au cours des 3 premières années du bail **en cas d'impayés**.

Qui peut en bénéficier ?

- **les jeunes de moins de 30 ans** : demandeurs d'emploi, en formation, étudiants (sauf étudiant non boursier rattaché au foyer fiscal de ses parents), salariés, fonctionnaires....

- **les salariés de plus de 30 ans : en emploi précaire (CDD, intérim...) hors CDI** qui prennent un logement dans les 6 mois de leur prise de fonction.

Les avantages ?

- **Pas besoin de garant** : si le propriétaire adhère à VISALE, le locataire n'a pas à fournir de garant
- **Un gain d'autonomie pour les jeunes** très souvent confrontés à la difficulté de se loger
- **Un propriétaire bailleur rassuré**. C'est ACTION LOGEMENT qui vérifie l'éligibilité du candidat. VISALE permet de renforcer le dossier de candidature du locataire.
- **Un accès facilité à l'emploi** : VISALE permet au salarié d'élargir son champ de recherche d'emploi car il offre une garantie si un nouveau logement doit être trouvé
- **Un service 100% gratuit**

Visale est cumulable avec l'**AVANCE LOCA-PASS** (sous certaines conditions) distribuée également par **ACTION LOGEMENT**.

Locataire

VISALE LE SERVICE DE CAUTIONNEMENT QUI VOUS PERMET D'ACCÉDER AU LOGEMENT
AYEZ LE RÉFLEXE VISALE, ET BÉNÉFICIEZ DE :

- un dispositif gratuit qui est votre garant**
Visale est un dispositif entièrement gratuit aussi bien pour vous que pour votre propriétaire. **Si le propriétaire adhère à Visale, le locataire n'a pas à fournir de garant physique ou moral.**
- un dispositif développé par Action Logement**
Un dispositif développé par Action Logement, acteur engagé en faveur de l'accès au logement depuis plus de 60 ans.
- une solution rapide et simple**
Toutes vos démarches (demande de visa, suivi de dossier) s'effectuent dans votre espace personnel sécurisé sur www.visale.fr.
- un accès facilité à l'emploi et un gain d'autonomie**
Avec plus d'autonomie pour louer votre logement, tant durant votre parcours de formation que dans l'accès à l'emploi, Visale vous offre une garantie si un nouveau logement doit être trouvé.

un gage de tranquillité pour votre futur propriétaire
Visale apporte la garantie d'une prise en charge totale en cas d'impayés de loyers. Simple et immédiat à mettre en œuvre, Visale ne vous dispense en aucun cas cependant du paiement complet et régulier de vos loyers.

Les garanties Visale

Couverture des impayés de loyers : quelle que soit la cause des difficultés de paiement par le locataire, **Visale prend en charge tous les loyers impayés (charges comprises) au cours des 3 premières années du bail**, dans la limite du départ du locataire. **Visale ne couvre pas les dégradations locatives.**

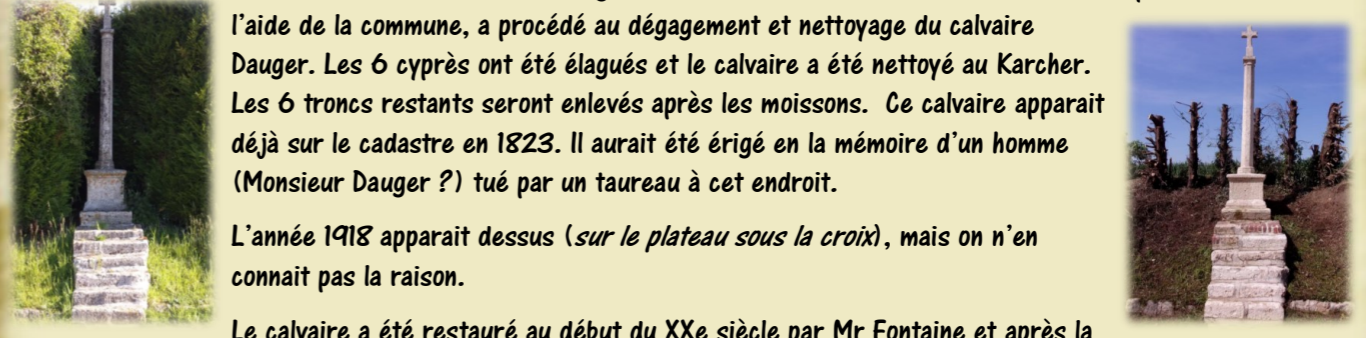
Recouvrement des créances Action Logement : dès lors qu'un bailleur est indemnisé par Visale, **Action Logement agit directement auprès des locataires en recouvrement de sa créance de loyers impayés et le cas échéant en résolution du bail**. Les locataires ont la possibilité de rembourser leur dette envers Action Logement, directement en ligne, et de manière échelonnée, dès lors qu'ils reprennent le paiement régulier de leur loyer.

Attention, le bail ne doit pas être signé avant l'obtention du visa certifié pour le locataire et l'adhésion à Visale pour le propriétaire.

La garantie Visale est exclusive de toute autre garantie de même nature sur la période couverte (assurance Loyers Impayés, caution familiale ou bancaire).

VISALE, LA SOLUTION OFFRANT À VOTRE FUTUR PROPRIÉTAIRE UN GARANT DE QUALITÉ

ASSOCIATION SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE DE PRONLEROY
Nettoyage du Calvaire DAUGER (Rue de La Neuville-Roy)



Le 10 Mai, l'association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Histoire de Pronleroy (ASPHP), avec l'aide de la commune, a procédé au dégagement et nettoyage du calvaire Dauger. Les 6 cyprès ont été élagués et le calvaire a été nettoyé au Kärcher. Les 6 troncs restants seront enlevés après les moissons. Ce calvaire apparaît déjà sur le cadastre en 1823. Il aurait été érigé en la mémoire d'un homme (Monsieur Dauger ?) tué par un taureau à cet endroit.

L'année 1918 apparaît dessus (sur le plateau sous la croix), mais on n'en connaît pas la raison.

Le calvaire a été restauré au début du XXe siècle par Mr Fontaine et après la tempête de 1999 par la commune. L'association remercie les employés communaux et la commune pour leur aide.

A partir du 1er septembre 2017, l'organisation des transports scolaires, exercée jusqu'ici par le Département de l'Oise, incombera à la Région Hauts-de-France qui a fait le choix de reconduire, pour l'année scolaire 2017/2018, les conditions d'octroi des transports scolaires. Ce transfert de compétence est donc sans changement pour les usagers.

Ainsi, comme l'année scolaire dernière, la procédure d'inscription reste inchangée et pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires à la rentrée prochaine, tous les élèves de l'Oise empruntant un service de transport scolaire qui sera désormais géré par la Région Hauts-de-France doivent formuler une demande d'inscription au transport scolaire directement auprès du délégataire de transport.

Pour pouvoir bénéficier de la prise en charge des transports scolaires et afin de garantir le recensement exhaustif des élèves transportés dans le cadre des déplacements liés à l'organisation des Regroupements Pédagogiques, **tous les élèves devront formuler une demande d'inscription au transport scolaire** :

- soit en ligne, solution à privilégier (possibilité d'imprimer un justificatif d'inscription) sur oise-mobilite.fr ; soit en papier.

Cet imprimé est également disponible sur le site oise-mobilite.fr Les élèves inscrits aux transports scolaires pour l'année 2016-2017 recevront début juin un courrier expliquant la procédure. Une fois l'inscription validée, chaque élève recevra personnellement un courrier confirmant sa prise en charge.

Le service passeports/CNI d'Estrées-Saint-Denis augmente sa plage horaire d'ouverture sur **RENDEZ-VOUS** pour répondre aux mieux aux demandes des administrés du territoire national :

Ligne directe service Passeport/CNI : 03 44 91 60 91

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	8h30 à 11h00	8h30 à 11h00	8h30 à 11h00	8h30 à 11h00	8h30 à 11h00
14h30 à 16h30		14h30 à 16h30	14h30 à 16h30		

Le délai d'attente sur notre commune pour un RDV en semaine est d'un mois au minimum (délai pouvant passer à 2 mois pour un samedi) il faut compter autant pour le retrait de la pièce. Se munir des originaux et des **COPIES** des documents,

- Moins de **6 mois** pour la photo, sans rayures, sans pli ... (la personne vient avec la planche de photos et on la découpe nous-même) et de ne pas utiliser de trombone sur celle-ci,
- Se présenter au moins **5 minutes** avant l'heure du rendez-vous,
- La présence obligatoire des mineurs au dépôt de la demande